

Votre patient relève d'une démarche palliative

L'hospitalisation à domicile (HAD) vous accompagne dans sa prise en charge

Votre patient souhaite rentrer à domicile ou y rester et recevoir des soins entouré de ses proches.

L'HAD est la solution pour :

- surveiller et accompagner la dégradation de son état de santé ;
- sécuriser les soins délivrés ;
- prévenir et traiter la douleur et les signes d'inconfort ;
- aider son entourage.



CONTINUITÉ DES SOINS

24 h/24

7 j/7

365 j/365

POUR QUELS SOINS ET QUELLES INTERVENTIONS ?

- L'administration de :
 - **traitements antalgiques**, si besoin, par pompe, avec évaluation quotidienne ou pluri-quotidienne pour une adaptation du traitement ;
 - **traitements intraveineux** (corticoïdes, antibiotiques et tous produits de réserve hospitalière...) notamment sur chambre implantable.
- La **surveillance des effets secondaires** de tous traitements administrés, y compris la chimiothérapie.
- La mise en place d'un **suivi psycho-social** avec plan d'aide adapté.
- La mise en place d'un **suivi nutritionnel** et d'une éventuelle alimentation parentérale ou entérale.
- Une **assistance respiratoire**.
- Des **pansements complexes** liés aux plaies, stomies, escarres et tout autre suivi post chirurgical.
- Des soins de **support** et de **nursing**.

Et également, tous les soins justifiés par un état de santé pathologique ou une maladie chronique préexistante.

Dotée du statut d'établissement de santé, notre structure a les mêmes obligations de qualité et de sécurité qu'un hôpital ou une clinique.

Pour en savoir plus
www.hadfrance.fr



L'hospitalisation à domicile,
seule habilité à réaliser et administrer
au domicile des traitements de nature hospitalière,
délivre des soins complexes et techniques.

NOS GARANTIES

- **La coordination du parcours de soins** en associant étroitement le médecin traitant et les professionnels libéraux habituels du patient.
- **Le suivi quotidien et de proximité** grâce à une équipe de coordination mixte médicale et infirmière.
- **La continuité des soins** assurée par une astreinte téléphonique des infirmières coordinatrices pour faire intervenir un(e) infirmier(ère) au domicile du patient si besoin et/ou solliciter, jour et nuit, l'avis du médecin coordonnateur d'astreinte.
- **La mise en place au domicile du patient** de matériels et dispositifs médicaux adaptés à ses besoins.



Établissement de santé certifié par la HAS,
sans réserve et sans recommandation,
notre HAD vous garantit des soins de qualité en toute sécurité.



Les soins, matériels et médicaments prescrits dans le cadre d'une hospitalisation à domicile sont réglés par l'HAD et financés par l'Assurance maladie et, si besoin, la complémentaire santé

UNE PRISE EN CHARGE GLOBALE

L'HAD assure également une aide psychologique, si votre patient ou son entourage en ressentent le besoin, et effectue également les démarches sociales pour que votre patient bénéficie des aides financières, humaines ou matérielles auxquelles il est éligible, afin de favoriser son maintien à domicile.



N'hésitez pas à nous solliciter

